



# Préparez votre inscription au tableau de l'Ordre

> Pour être sûr de pouvoir exercer dès l'obtention  
de votre diplôme



[www.onpp.fr](http://www.onpp.fr)



ORDRE NATIONAL  
DES PÉDIATRES-PODOLOGUES

« Facilitez-vous  
l'entrée dans la vie  
professionnelle »

## L'essentiel en 3 étapes

### Ce qu'il faut savoir sur l'inscription au tableau de l'Ordre

« S'inscrire au tableau  
de l'Ordre : une obligation,  
une reconnaissance  
d'appartenance à la profession  
de pédicure-podologue. »

« Nul ne peut exercer  
la profession de pédicure-  
podologue s'il n'est inscrit  
au tableau tenu par l'Ordre. »

(art. L.4322-2 du code de la santé publique)

Il est important de faire cette  
démarche le plus tôt possible.

Ainsi, vous serez en mesure d'exercer  
dès la proclamation des résultats  
de votre diplôme et quel que soit  
votre projet professionnel.

## Étape 1

Contactez le Conseil  
régional\* de l'Ordre des  
pédicures-podologues

Prenez contact avec le Conseil  
régional dont vous dépendrez,  
en fonction du mode d'exercice  
choisi, pour connaître la date de  
séance du Conseil qui statuera  
sur votre inscription et pendant  
laquelle vous prêterez serment :

### > Sans projet professionnel

**arrêté :** le Conseil régional  
de l'Ordre des pédicures-  
podologues (CROPP) de votre  
lieu de résidence habituelle  
(domicile), qui n'est pas votre lieu  
de résidence estudiantine.

> **Remplaçant :** le Conseil régional  
de votre lieu de résidence  
habituelle.

> **Autres modes d'exercice  
titulaire ou collaborateur :** le  
CROPP de votre lieu d'exercice.

**Attention :** La séance de  
juillet du Conseil régional est  
principalement dédiée aux  
inscriptions au tableau des  
nouveaux diplômés. La séance  
suivante se tient à l'automne,  
le CROPP se réunissant tous les  
trimestres.

\* ou interrégional

le fil bleu  
>>>>>>>>

Pour être informé des actualités ordinales,  
abonnez-vous au Fil bleu sur [www.onpp.fr](http://www.onpp.fr)

## Étape 2

### Constituez votre dossier à l'avance

#### Préparez les pièces constitutives de votre dossier d'inscription à l'Ordre.

Pensez à demander votre extrait d'acte de naissance\* avec filiation à l'avance.

Un document à compléter :

*Le curriculum vitæ ordinal*

> téléchargeable sur [onpp.fr](http://onpp.fr)

La photocopie de votre attestation de réussite au diplôme d'État ou de votre diplôme ;

La photocopie recto-verso de votre carte d'identité ou de votre passeport ;

Deux photographies d'identité au format officiel avec vos nom et prénom au dos ;

Un extrait d'acte de naissance avec filiation\* ;

La photocopie de l'attestation de la police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle pour l'année en cours ;

Deux déclarations\*\* sur l'honneur :

- certifiant que vous n'avez jamais été inscrit au tableau de l'Ordre ;
- certifiant votre non condamnation et votre aptitude physique et intellectuelle à l'exercice de la profession (signée en original) ;

Un chèque de cotisation dont le montant est réduit au prorata du nombre de trimestres d'inscription au Tableau. Se renseigner auprès de son CROPP.

\* Demande sur [www.acte-etat-civil.fr](http://www.acte-etat-civil.fr) ou auprès de votre mairie de naissance

\*\* Modèles en ligne sur [onpp.fr](http://onpp.fr)

## Étape 3

### Déposez votre dossier à votre Conseil régional dès que vous êtes diplômé

#### Déposez ou envoyez par lettre recommandée (LRAR) votre dossier complet à votre Conseil régional dès que vous êtes diplômé.

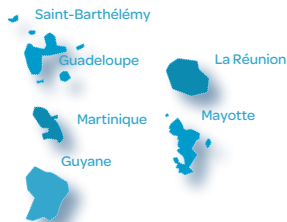
Après étude de votre dossier par le Conseil régional, un récépissé vous est envoyé si votre dossier est complet. Dans le cas contraire, les pièces manquantes vous seront réclamées par lettre recommandée avec accusé de réception mais cela retardera d'autant votre inscription et donc votre droit à exercer.

Seul un dossier complet permet au Conseil régional de statuer sur votre inscription au Tableau de l'Ordre.

## UTILE

- **Le guide d'exercice de la profession de pédicure-podologue : démarches et obligations** est téléchargeable sur [www.onpp.fr](http://www.onpp.fr)
- Les modèles et contrats types sont disponibles auprès de votre Conseil régional. Vous avez l'obligation d'envoyer votre contrat d'exercice signé à votre CROPP. Vous pouvez, avant signature du contrat, demander avis à votre CROPP.
- Votre Conseil régional peut vous conseiller sur votre projet d'implantation d'exercice grâce au logiciel de démographie « PODEMO ».

# Les coordonnées des Conseils régionaux et interrégionaux



32, rue Grand Pont  
76000 ROUEN  
contact@normandie.cropp.fr  
Tél. 02 35 15 49 37

41, rue de Valmy  
59000 LILLE  
contact@hdf.cropp.fr  
Tél. 03 20 50 80 79

**CONSEIL INTERRÉGIONAL  
ÎLE-DE-FRANCE & OUTREMER**  
9-11, rue Bargue 75015 PARIS  
contact@idfom.cropp.fr  
Tél. 01 44 38 55 90

6A, rue du Bignon  
35000 RENNES  
contact@bspm.cropp.fr  
Tél. 02 99 26 90 44

BP 10167  
18, rue Jean Jaurès  
51008 CHALONS-EN-CHAMPAGNE  
contact@ge.cropp.fr  
Tél. 03 26 21 45 05

Saint-Pierre-  
et-Miquelon

**CONSEIL INTERRÉGIONAL  
BRETAGNE & SAINT-PIERRE-  
ET-MIQUELON**

Rennes

**CONSEIL RÉGIONAL  
HAUTS-DE-FRANCE**

Lille

**CONSEIL RÉGIONAL  
NORMANDIE**

Rouen

Paris

Châlons-en-Champagne

**CONSEIL RÉGIONAL  
GRAND EST**

Orléans

Auxerre

**CONSEIL RÉGIONAL  
CENTRE -  
VAL DE LOIRE**

**CONSEIL RÉGIONAL  
BOURGOGNE -  
FRANCHE-COMTÉ**

9, avenue de la Résistance  
89000 AUXERRE  
contact@bfc.cropp.fr  
Tél. 03 86 18 92 95

5, rue du Tertre  
Centre d'Affaires Europe-Bât. A2  
44470 CARQUEFOU  
contact@pdll.cropp.fr  
Tél. 02 28 23 14 22

**CONSEIL RÉGIONAL  
PAYS DE LA LOIRE**

Carquefou

**CONSEIL RÉGIONAL  
NOUVELLE-AQUITAINE**

Bordeaux

**CONSEIL RÉGIONAL  
AUVERGNE -  
RHÔNE-ALPES**

Bron

23, boulevard Rocheplatte  
45000 ORLEANS  
contact@cvgl.cropp.fr  
Tél. 02 38 77 21 55

**CONSEIL RÉGIONAL  
OCCITANIE**

Toulouse

**CONSEIL INTERRÉGIONAL  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-  
& CORSE**

Aix-en-Provence

115, rue Jules Ferry  
33200 BORDEAUX  
contact@na.cropp.fr  
Tél. 09 54 68 23 64

13 bis, impasse de la Flambère  
31300 TOULOUSE  
contact@occitanie.cropp.fr  
Tél. 05 34 51 97 74

Aéroport de Lyon Bron  
bâtiment B14 69500 BRON  
contact@ara.cropp.fr  
Tél. 04 72 36 06 54

Le Mercure B  
80, rue Charles Duchesne  
13290 AIX-EN-PROVENCE  
contact@pacac.cropp.fr  
Tél. 04 42 59 14 66

Retrouvez toutes les adresses des CROPP sur [onpp.fr](http://onpp.fr)